

RIFSEEP

1 - Les élus du CTR demandent que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP ne soit pas appliqué à l'Insee.

2 - Les élus du CTR demandent que le barème de l'ACF des agents Insee soit revalorisé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

3 - Les élus du CTR demandent la communication des montants de l'ACF des agents de catégorie A.

Exercice des droits syndicaux

4 - *Concernant la dotation en droits syndicaux, les fédérations Finances sollicitent les militants pour connaître leurs besoins dès le dernier trimestre N-1. L'Insee nous demande les décharges totales et partielles pour février (La CFDT a communiqué les décharges le 23 janvier et CFTC, le 1^{er} février).*

Au final, le ministère informe les fédérations de la dotation finalisée au courant de l'année.

Cependant, malgré ces cadrages et suite aux bugs Sirius de janvier-février, plusieurs agents ont eu des journées initialement validées en DASP, mises en erreur. Ces journées ont donc été reposées dans Sirius, validées par les supérieurs hiérarchiques et une communication du planning trimestriel a été faite à la division gestion des droits syndicaux. Or, le CSRH les a refusées faute de communication sur les décharges.

Les élus du CTR demandent que le CSRH ne bloque plus les décharges validées par la hiérarchie.

Circulaire NCEE et rémunération

5 - Les élus du CTR demandent que la revalorisation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2017

6 - Les élus du CTR demandent d'ajouter la possibilité du passage à l'ancienneté pour le concours d'accès à la 1^{ère} classe « expert ».

7- Les élus du CTR demandent l'extension aux enquêteurs « accompagnateurs », de la prime de 25€ touchée par les gestionnaires lorsqu'ils réalisent un accompagnement sur le terrain.

Vie sociale

8- Les élus en CTR demandent à ce qu'une information sur le télétravail soit généralisée à l'ensemble du personnel .

9 - Les élus en CTR demandent à la Direction Générale de poursuivre toutes les démarches visant à la reconnaissance et au classement du Tripode en site amianté .

10 - *A la lecture du bilan social 2015, nous constatons que plus de 75000 h ont été écartées en 2015.*

Les élus du CTR demandent qu'un Groupe de Travail examine les causes de ces dépassements et les moyens à mettre en œuvre afin que ces heures ne soient plus considérées comme perdues par les agents et puissent être utilisées à de meilleures fins.

Paie:

11- *Un courrier est désormais systématiquement envoyé à l'agent pour l'informer d'une reprise d'indu, excepté pour les indus inférieurs à 100 euros et ceux qui s'apparentent à un fonctionnement normal (reprise des indemnités journalières pour les enquêteurs, passage à COM demi -traitement...)*

Les élus du CTR demandent qu'une information soit systématiquement faite aux agents, quel que soit le montant de l'indu ou du moins-perçu ou la nature de ces sommes.

12 - *Il est affiché sur le site du CSRH, 2 possibilités pour les contacter lorsque l'on souhaite obtenir une réponse à une question :l'appel à la plate-forme contact du lundi après midi au vendredi matin et l'outil OGD qui leur permet de gérer les demandes.*

*Il a été signifié aux enquêteurs appelant la plate-forme, qu'ils n'avaient pas le droit d'appeler et devait s'adresser aux gestionnaires RH de proximité.
Les gestionnaires RH ont été reçu de la même façon.*

Les élus du CTR demandent que soit clairement identifiés les *moyens de contacter* le CSRH et qu'ils soient communiqués à tous les agents Insee.

13 - *Avec la réforme territoriale, les moyens disponibles dans les SAR et DSP sont en nette diminution. Le fait que les gestionnaires du CSRH envoient des messages aux gestionnaires RH uniquement pour qu'ils soient transmis aux agents représente une perte de temps .*

Les élus du CTR demandent que les gestionnaires du CSRH envoient directement leurs messages (par la messagerie fonctionnelle) aux intéressés, avec copie aux gestionnaires RH si cela est indispensable (en cas d'absence).

14 – *Lors du Gt du CHSCT de janvier, la Direction a indiqué que les enquêteurs ont accès à l'OGD (entre autre pour obtenir la déclaration d'accident).
A ce jour, les enquêteurs n'y ont pas accès.*

Les élus du CTR demandent que l'accès à OGD soit installé sur les postes des enquêteurs.

15 - *La communication via l'intranet et l'OGD comporte des oublis voire de graves erreurs.
Concernant la fiche PPCR des B publiée le 16 janvier 2017, il y est fait mention dans le paragraphe « Régime indemnitaire » que le montant total des primes « IFTS/IAT – prime de rendement – ACF » reste constant.*

Les hausses de l'FTS/IAT et de la prime de rendement liées aux revalorisations indiciaires sont compensées par une baisse de l'ACF dans les mêmes proportions.

Or cela n'a rien à voir avec PPCR. C'est une décision unilatérale de l'Insee.

En dessous est indiqué la hausse des cotisations retraites, qui n'a rien non plus à voir avec PPCR.

Il n'y a qu'une fiche faite sur le RIFSEEP pour les A, les B et les C, alors que seul le corps des agents de catégorie C est passé au RIFSEEP.

Les mentions sur l'ACF ne parlent pas des revalorisations faites lors de l'alignement sur le secrétariat général de Bercy entre 2008 et 2012.

Les élus du CTR demandent le retrait des 2 paragraphes « Régime indemnitaire » et « cotisations » de la fiche PPCR et la création de fiches spécifiques pour les informations manquantes ou mal placées.

16 – *Les élus du CTR s'étonnent de l'arrivée de plus en plus tardive, et aléatoirement, des bulletins de paie dans les boîtes aux lettres des agents. Cela entraîne des difficultés pour les agents qui en ont besoin.*

Les élus du CTR demandent qu'une information soit faite à l'ensemble des agents sur la dématérialisation de la fiche de paie.

17 - Les élus en CTR demandent que les agents d'administration centrale en poste à l'Insee qui accompagnent les enquêteurs ou qui assurent des fonctions de superviseur, perçoivent comme les agents de l'Insee et dans les meilleurs délais, les primes afférentes à ces fonctions.